

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 14 décembre 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Nathalie FEDI - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Xavier MERY - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Cédric URIOS - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BENEDETTI représentée par André GLINKA-HECQUET - Roland BLUM représenté par Monique CORDIER - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Frédéric BOUSQUET représenté par Michel AZOULAI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sophie CELTON représentée par Marc POGGIALE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Martine RENAUD - Michèle EMERY représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN représenté par Gérard CHENOZ - Samia GHALI représentée par Nathalie PIGAMO - Roland GIBERTI représenté par Muriel PRISCO - Bruno GILLES représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Bernard JACQUIER représenté par Kheïra ZENAFI - Nathalie LAINE représentée par Régine GOURDIN - Marie-Louise LOTA représentée par Carine ROGER - Hélène MARCHETTI représentée par Mireille BALOCCO - Bernard MARTY représenté par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - André MOLINO représenté par Patrick MAGRO - Yves MORAINÉ représenté par Solange BIAGGI - Roland MOUREN représenté par Cédric URIOS - Jérôme ORGEAS représenté par Jean-Pierre GIORGI - Christyane PAUL représentée par Frédéric DOURNAYAN - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Virginie MONNET-CORTI - Roger RUZE représenté par Eric SCOTTO - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Julien RAVIER - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Marcel GRELY - Dominique TIAN représenté par Stéphane PICHON - Jean-Louis TIXIER représenté par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Maxime TOMMASINI représenté par Claude VALLETTE - Jocelyne TRANI représentée par Marcel MAUNIER - Lionel VALERI représenté par Andrée GROS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN - Nadia BOULAINSEUR - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Yann FARINA - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Karim GHENDOUF - Annie GRIGORIAN - Michel ILLAC - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Emmanuelle SINOPOLI - Martine VASSAL - Karim ZERIBI.

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 janvier 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HPV 001-360/16/CT

■ Attribution d'une subvention pour l'année 2017 à l'association Ciotat Emploi Initiatives, gestionnaire du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi MPM Est

DHCS 16/14967/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Communauté urbaine, compétente en matière d'insertion par l'économie, s'est engagée dans le développement d'une stratégie communautaire à l'échelle de son territoire dès sa création. Cette intervention reposait sur trois PLIE développés selon les spécificités des trois bassins qui composent la communauté urbaine :

- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Est
- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Centre
- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Ouest

L'objectif étant de stabiliser en emploi durable des personnes qui en sont écartées par leurs difficultés sociales ou professionnelles.

Les PLIE, en coordonnant les acteurs du développement économique et ceux du développement social d'un même territoire, permettent de mettre en place des parcours individualisés avec un accompagnement personnalisé et différentes étapes pour le retour ou l'accès à des emplois de premier niveau de qualification. Marseille Provence Métropole soutient les structures associatives gestionnaires de ces PLIE, conformément aux protocoles d'accord qui définissent leur mise en œuvre et les engagements financiers des différents partenaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Communauté urbaine est devenue organisme intermédiaire pour la gestion du FSE des trois PLIE.

De nouveaux protocoles ont été élaborés en 2012 pour les 3 PLIE de MPM ; ces protocoles qui couvrent la période 2013-2017 et fixent entre autre les modalités de participation des différents financeurs des PLIE et du FSE, ont été approuvés par le Conseil de Communauté du 26 octobre 2012.

Par ailleurs, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a souhaité verser un fonds de concours pour l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires des trois PLIE à la Communauté urbaine à partir de 2012. Une nouvelle convention de fonds de concours couvrant les années 2015, 2016 et 2017 a été validée par le Bureau de Communauté le 9 octobre 2014.

La subvention de fonctionnement accordée à chacun des trois PLIE est fixée dans les protocoles : elle correspond désormais

- à l'animation du Plan et aux actions qu'ils conduisent en interne,
- à certaines actions transverses menées par un des PLIE pour le compte des trois autres (l'égalité femmes-hommes, l'animation territoriale de l'insertion par l'économie, la prospective emploi),
- aux prestations d'accompagnement à l'emploi qui seront confiées par les PLIE à des opérateurs après mise en concurrence
- et à l'animation des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés.

L'EPCI restant maître d'ouvrage de prestations parmi lesquelles :

- l'assistance technique apportée aux trois PLIE dans la conduite de leurs actions,
- l'évaluation,

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 janvier 2017

- la communication qui relève des obligations requises par le FSE, l'autre partie, étant gérée directement par chacun des trois PLIE.

Le protocole d'accord du PLIE MPM Est concerne les communes de Carnoux-en-Provence, Cassis, Ceyreste, Gémenos, La Ciotat, Roquefort-la-Bédoule. Couvrant les années 2013-2017, il a été approuvé par le Conseil de Communauté du 26 octobre 2012.

Les objectifs de ce protocole d'accord pour 2013-2017 sont les suivants :

- 1 550 participants accompagnés à l'emploi dont 1250 nouvelles entrées (soit 250 participants par an),
- 1 250 participants concluront leur parcours avant la fin du protocole, dont 50 % en insertion professionnelle réussie (soit 625 personnes au total et 125 par an).

Au 1er janvier 2016, 238 personnes étaient en parcours actif ; du 1er janvier au 1er octobre 2016, 158 personnes supplémentaires ont été intégrées. Soit un total de 396 personnes suivies à ce jour en 2016.

Au 1er octobre 2016, on dénombrait 68 sorties positives, dont 7 en formation qualifiante.

Compte tenu de ce bilan et des engagements pris dans le protocole d'accord, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence qui est substituée de plein droit à la Communauté urbaine versera sa participation annuelle qui s'élève désormais à 300 000 euros ; ce montant intégrant la participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône qui s'élève à 210 000 euros et le remboursement du solde de l'avance faite à titre exceptionnel par la communauté urbaine en 2015, soit 40 000 euros.

Les modalités de versement de ces subventions en 2015, 2016 et 2017 font l'objet d'une convention n°15-1241 signée le 11 mai 2015 avec l'association de gestion du PLIE.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 sur le développement des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ;
- La délibération RNOV 003-603/12/CC du 26 octobre 2012 approuvant le protocole d'accord 2013-2017 du PLIE MPM Est ;
- La délibération RNOV 005-677/13/CC du 31 octobre 2013 approuvant la stratégie d'intervention de MPM dans les programmes européens 2014-2020 ;
- La délibération HPV 001-389/14/BC du 9 octobre 2014 approuvant la convention de fonds de concours du Conseil Général à la Communauté urbaine pour l'accompagnement à l'emploi des trois PLIE pour 2015, 2016 et 2017 ;

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 janvier 2017

- La délibération HPV 007-611/14/CC du 19 décembre 2014 approuvant la candidature de MPM pour être organisme intermédiaire au titre de la programmation du FSE 2014-2020 ;
- La délibération HPV 014-966/15/CC du 10 avril 2015 accordant à l'association Ciotat Emploi Initiatives une subvention exceptionnelle à titre d'avance remboursée en 2016 et 2017 ;
- Le Programme Opérationnel National 2014-2020 du Fonds Social Européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole adopté par la Commission européenne le 10 octobre 2014 ;
- Le protocole d'accord du PLIE MPM Est 2013-2017 signé le 30 avril 2013 ;
- La convention n°15-1241 d'attribution de subventions signée entre MPM et l'association Ciotat Emploi Initiatives le 11 mai 2015.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que la Métropole est compétente de plein droit en matière d'insertion par l'économie ;
- Que la Métropole, par substitution de plein droit à la Communauté urbaine est signataire du protocole d'accord du PLIE MPM Est ;
- Que la Communauté urbaine est depuis 2010 organisme intermédiaire gestionnaire des crédits du FSE;
- Que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a décidé de verser sa participation pour l'accompagnement à l'emploi des trois PLIE à la Communauté urbaine à partir de 2012 et a renouvelé cet engagement en 2015, 2016 et 2017.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 300 000 euros pour l'année 2017 (dont 90 000 euros de fonds propres et 210 000 euros représentant la participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône) à l'association « Ciotat Emploi Initiatives» pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Est.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la Métropole – Sous-politique E120 – Nature 6574 - Fonction 65.

Présents	106
Représentés	38
Voix Pour	125
Voix Contre	0
Abstentions	19

Adoptée

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 janvier 2017

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jacques BESNAÏNOU - Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI - Antoine MAGGIO – Marie MUSTACHIA

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER